

Contexte national

En 2012, la France compte près de 115 000 médecins spécialistes, hors médecine générale (+ 15 % par rapport à 2000), qui représentent un peu plus de la moitié des effectifs médicaux. Au cours de la dernière décennie, la croissance des effectifs s'est ralentie, avec un taux de progression annuel moyen de 1 % entre 2000 et 2012, contre plus de 4 % au milieu des années 1980 [1, 2].

Ce ralentissement démographique s'accompagne d'un vieillissement du corps médical : en France métropolitaine, 51 % des spécialistes sont âgés de 55 ans ou plus (37 % en 2000). La profession s'est par ailleurs féminisée : la proportion de femmes chez les spécialistes est passée d'environ 25 % en 1985 à 36 % aujourd'hui [1-3].

Depuis 2004, l'accès aux spécialités s'effectue à partir du troisième cycle des études médicales (internat) à l'issue des Epreuves classantes nationales (ECN) communes à l'ensemble des spécialités, qui incluent la spécialité "médecine générale", reconnue comme une spécialité à part entière.

Plus d'un spécialiste sur deux exerce une spécialité dite médicale (55 %), et un peu moins d'un quart une spécialité chirurgicale (23 %). Les autres spécialités se répartissent entre la psychiatrie (12,5 %), la santé publique et la médecine du travail (5 %), et la biologie médicale (2,5 %). En 2012, la spécialité qui a l'effectif le plus important est celle des psychiatres (14 401), devant les chirurgiens (11 564 toutes spécialités confondues) et les anesthésistes (10 704). Viennent ensuite les radiologues (8 300), les pédiatres (7 450), les cardiologues (6 613), les ophtalmologistes (5 808), les gynécologues-obstétriciens (4 113) et les dermatologues-vénérologues (4 100) [2]. Selon les projections effectuées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation, et des statistiques (Drees), le nombre de spécialistes devrait diminuer de 12 % entre 2006 et 2019. Cette baisse devrait être plus marquée que celle des généralistes (- 7 %). Les évolutions des effectifs seraient très contrastées selon les spécialités. Les disciplines qui devraient connaître les baisses les plus importantes sont la médecine du travail (- 51 %), la rééducation et la réadaptation fonctionnelle (- 36 %), l'ophtalmologie (- 29 %) et la dermatologie-vénérologie (- 24 %) [4, 5].

La répartition géographique des spécialistes est nettement plus contrastée que celle des généralistes. Les zones les plus fortement médicalisées se situent à Paris et dans le sud de la France. En Île-de-France, le nombre de spécialistes par habitant est 2 à 3 fois plus élevé qu'en Guyane, Guadeloupe ou Picardie.

La moitié des spécialistes a une activité libérale (exclusive ou non), et environ 40 % exercent en milieu hospitalier comme salariés. La proportion de spécialistes libéraux est restée relativement stable au cours des vingt-cinq dernières années. L'exercice libéral varie fortement selon les spécialités : 85 % en ophtalmologie, 59 % en gynécologie-obstétrique, 41 % en pédiatrie, contre seulement 34 % en anesthésie-réanimation [1, 2].

L'effectif des spécialistes libéraux, selon les données de l'Assurance maladie, est resté pratiquement stable au cours de la dernière décennie (55 400 fin 2008). Plusieurs spécialités connaissent un recul démographique depuis 2000 : - 13 % pour la stomatologie, - 7 % pour la pédiatrie... En revanche, en urologie, néphrologie, chirurgie orthopédique, cardiologie et radiologie, l'augmentation des effectifs se poursuit [6-8].

Sur le plan conventionnel, 58,4 % des spécialistes dépendent du secteur 1 et 41,3 % du secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2). Par ailleurs, 0,3% sont non conventionnés. La part du secteur 2 est très variable selon la spécialité et selon les territoires : 62,6 % des spécialistes libéraux sont à honoraires libres en Île-de-France contre 15 % seulement en Bretagne. L'urologie est la spécialité dans laquelle on observe la plus forte proportion de médecins en secteur 2 (84 %) contre 17 % pour la pneumologie et 19 % pour la cardiologie [6].

La Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP), qui est la base de la rémunération des médecins libéraux, a été remplacée en 2005, pour les actes techniques, par la Classification commune des actes médicaux (CCAM).

Depuis 2005, les patients qui accèdent directement à un spécialiste sans passer par leur médecin traitant sont moins bien remboursés par l'Assurance maladie et le tarif de l'acte peut être majoré par le spécialiste.

Repères bibliographiques et sources

1. Sicart D. (2001) Les médecins : estimations de 1984 à 2000. Séries longues. Document de travail. Série statistiques Drees. n° 22. 62 p
2. Sicart D. (2012). Les médecins au 1er janvier 2012. Document de travail. Série statistiques. Drees. n° 167. février 2012.
3. Sicart D. (2000). Les médecins : estimations au 1er janvier 2000. Document de travail. Collection statistiques. Drees. n° 14. 87 p.
4. Attal-Toubert K, Vanderschelden M. (2009). La démographie médicale à l'horizon 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales détaillées. Dossiers solidarité et santé. Drees. n° 12. 66 p.
5. Attal-Toubert K, Vanderschelden M. (2009). La démographie médicale à l'horizon 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales. Etudes et résultats. Drees. n° 679. 8 p.
6. Cnamts. Snir 2010 (système national inter-régimes)
7. Cnamts. Snir 2000 (système national inter-régimes)
8. Cnamts. (2006). Le secteur libéral des professions de santé en 2004 : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, laboratoires, auxiliaires médicaux. Carnets statistiques. n° 112. 157 p.

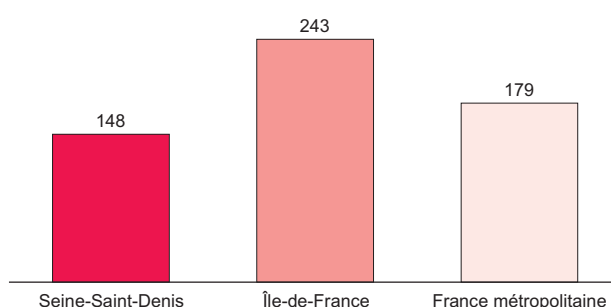
Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > Toutes les spécialités sont en très net sous effectif dans le secteur libéral par rapport à la moyenne nationale, et plus encore par rapport à la moyenne régionale.
- > La cardiologie libérale doit sa densité à la présence d'un centre spécialisé de renommée internationale.
- > L'âge moyen des spécialistes libéraux exerçant en Seine-Saint-Denis est plus élevé que la moyenne nationale.

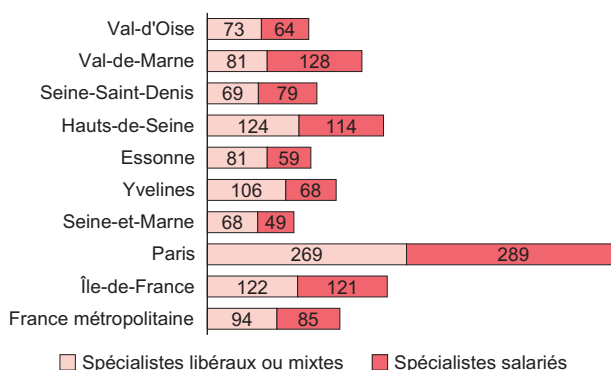
Le nombre total de spécialistes (libéraux et salariés) exerçant en Seine-Saint-Denis en 2012 est de 2 255. Parmi eux, 1 053 exercent en libéral. Le département a une densité de médecins spécialistes de 148 pour 100 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle d'Île-de-France et de France métropolitaine. La Seine-Saint-Denis présente une densité de spécialistes libéraux (69 pour 100 000 habitants) parmi les plus faibles de tous les départements d'Île-de-France juste devant celle de Seine-et-Marne (68 pour 100 000 habitants) et loin derrière la densité parisienne (269 pour 100 000 habitants). La densité faible de spécialistes libéraux se vérifie pour l'ensemble des principales spécialités par rapport à l'Île-de-France et à la France métropolitaine. L'Île-de-France voit sa densité tirée vers le haut par la densité parisienne.

Les effectifs de médecins peuvent varier en fonction des modalités d'enregistrement des différentes sources de données (Ordre des médecins, Caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés, Ministère des affaires sociales et de la santé).

Densités* des spécialistes (libéraux et salariés) en 2012



Densités* des spécialistes par département en 2012



Source : Drees - Exploitation ORS Île-de-France
*pour 100 000 habitants

Effectifs et densités de médecins libéraux pour les principales spécialités en 2010

Spécialité	Seine-Saint-Denis		Île-de-France		France métropolitaine	
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité
Anesthésie-réanimation chirurgicale	54	3,6	645	5,5	3 450	5,5
Chirurgie générale	28	1,8	411	3,5	1 675	2,7
Chirurgie orthopédique et traumatologie	26	1,7	422	3,6	2 123	3,4
Dermato-vénérologie	48	3,2	855	7,3	3 250	5,2
Gastro-entérologie et hépatologie	36	2,4	452	3,9	2 093	3,4
Gynécologie (médicale et obstétrique)*	93	23,8	1 386	46,1	4 227	29,3
Ophthalmologie	80	5,3	1 129	9,6	4 713	7,5
ORL	54	3,6	568	4,8	2 225	3,6
Pathologie cardio-vasculaire	127	8,4	1 012	8,6	4 406	7,1
Pédiatrie**	64	19,0	800	34,8	2 700	23,6
Psychiatrie	61	4,0	2 129	18,2	6 407	10,3
Radiodiagnostic et imagerie médicale	114	7,5	1 167	9,9	5 937	9,5
Rhumatologie	28	1,8	420	3,6	1 829	2,9
Ensemble des spécialistes	923	60,8	13 441	114,6	55 387	88,7

Source : Snir - Exploitation ORS Île-de-France

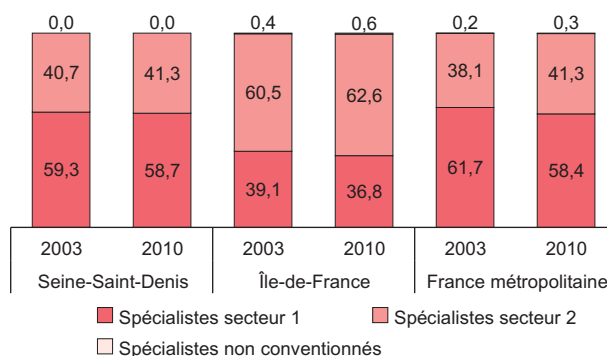
*Nombre de gynécologues pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans

**Nombre de pédiatres pour 100 000 personnes âgées de moins de 16 ans

Plus de la moitié des spécialistes de Seine-Saint-Denis exerce en secteur 1: 58,7%. Cette proportion est supérieure à celle d'Île-de-France (36,8%) mais elle est comparable à celle de France métropolitaine (58,4%).

Le nombre de spécialistes en secteur 1 a légèrement diminué en Seine-Saint-Denis entre 2003 et 2010 comme en Île-de-France et en France métropolitaine.

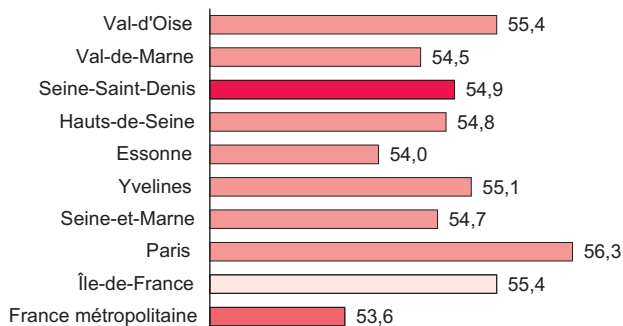
Proportion de médecins spécialistes libéraux selon le mode conventionnel en 2003 et 2010



Source : Snir - Exploitation ORS Île-de-France

En 2010, l'âge moyen des spécialistes libéraux exerçant en Seine-Saint-Denis est de 54,9 ans soit un an de plus que la moyenne d'âge en France métropolitaine (53,6 ans). Le département présente un âge moyen des spécialistes libéraux comparable aux autres départements d'Île-de-France à part Paris (56,3 ans).

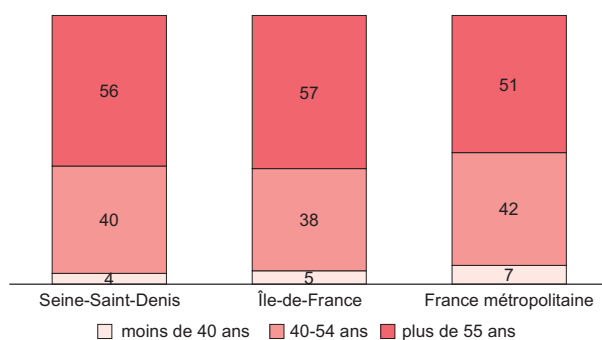
Âge moyen des spécialistes libéraux par département en 2010



Source : Snir - Exploitation ORS Île-de-France

56% des spécialistes libéraux du département ont plus de 55 ans, 40% ont entre 40 et 54 ans et 4% ont moins de 40 ans. Cette distribution est comparable à celle d'Île-de-France mais légèrement différente de celle de France métropolitaine. En effet la Seine-Saint-Denis a 5% de plus de médecins spécialistes qui ont plus de 55 ans qu'en France métropolitaine.

Répartition par âge des omnipraticiens libéraux en 2010

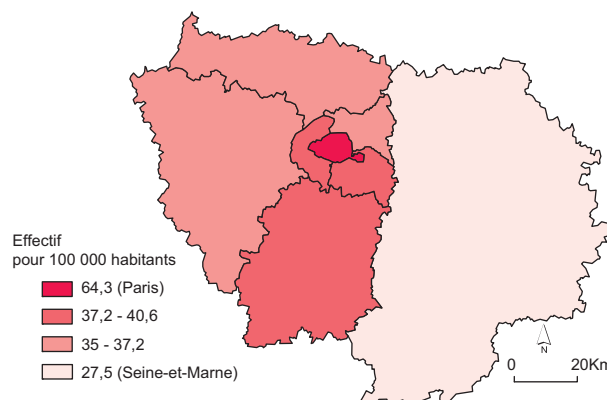


Source : Snir - Exploitation ORS Île-de-France

La Seine-Saint-Denis présente une densité de spécialistes libéraux en secteur 1 de 35,7 pour 100 000 habitants, parmi les plus faibles d'Île-de-France juste devant le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. Alors que la densité parisienne est presque deux fois plus élevée (64,3 pour 100 000 habitants).

Ceci ne tient pas compte de l'offre du secteur 2 sans dépassement d'honoraires.

Les spécialistes libéraux en secteur 1 dans les départements d'Île-de-France en 2010



Source : Snir, Exploitation ORS Île-de-France

Répartition de spécialistes libéraux en 2009

